

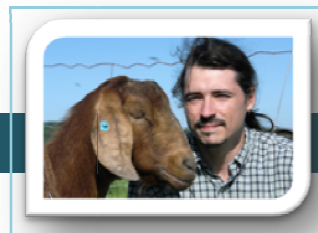


RAPPORT D'ACTIVITÉS

2011-2012



Mot du président



Bonjour à vous tous,

Je suis très heureux de vous voir aujourd'hui. L'année que nous avons terminée en juillet 2012 a été très bien remplie. En faisant un retour sur les activités des dernières années du Syndicat, il est évident que beaucoup de travail a été réalisé, et ce, malgré le mouvement du personnel. En plus de tout le travail régulier, nous avons eu du mouvement dans la composition de vos comités et de votre conseil d'administration.

À la direction, M^{me} Maryse Labonté a entrepris une seconde année avec nous. Des dossiers importants étaient à réaliser tels que la demande d'homologation et son extension, l'évaluation périodique, le site Internet ainsi que les diverses représentations auprès des différentes instances gouvernementales. En mars 2012, M^{me} Labonté nous annonçait son départ.

Considérant ce fait, le conseil d'administration a pris la décision de retourner avec le service d'aide aux groupes de l'UPA. M. Louis Ménard a été la personne désignée pour faire l'accompagnement auprès de notre groupe pour la direction générale de l'organisme. Comme dans les dernières années, M. Armand Plourde a été une précieuse ressource d'information pour nous aider dans la mise en marché, M^{mes} France Pelletier et Hélène Boyer nous ont aidés au secrétariat, M^{me} Manon Ouellet nous a encore permis de bien suivre nos finances et M. Robert Racine nous a, lui aussi, aidé sur certains dossiers particuliers. Je tiens à les remercier tous et toutes pour le travail réalisé. Cette équipe a facilité la transition des dossiers.

Je veux souligner particulièrement le travail accompli de M^{me} Labonté. Son dévouement, son implication et son courage ont fait la différence durant une période charnière de notre organisation. Malheureusement certaines circonstances de la vie ont amené Maryse à relever d'autres défis. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, M. Anass Soussi est notre nouveau directeur général. Depuis son arrivée, M. Soussi a été mis en contact avec les membres de notre équipe et a déjà plusieurs rencontres à son actif. Il a été mis à la tâche dès son arrivée, et ce, considérant l'ampleur des dossiers, notamment le renouvellement des contrats 2013. M. Soussi a été directeur général de la Fédération des éleveurs de Grands Gibiers du Québec et de la Fédération d'agriculture biologique du Québec. Son expérience dans ces fonctions sera un atout indéniable.

Concernant le secteur laitier, l'application de la convention a été la priorité. Au cours des dernières années, nous avons presque toujours été en augmentation du volume de lait à produire, mais cette année à la grandeur de la province, c'est une baisse globale anticipée de 3 %. Bien que certains acheteurs ont augmenté et d'autres diminué, le système que nous avons présentement, a défavorisé certains producteurs plus que d'autres. Votre comité est conscient que l'application actuelle de la convention ne permet pas de répartir les baisses et les hausses uniformément à l'ensemble des producteurs. Pour modifier cette orientation, qui n'est pas sans solution, il faudra un consensus des producteurs.

Les actions de votre comité lait ont porté sur le respect de la convention et l'application des articles qui, depuis longtemps, devait être en vigueur. Devant les difficultés d'application, il est important de se serrer les coudes. L'application de la convention est une des responsabilités de votre Syndicat. La convention est une entente qui est signée entre l'acheteur et les producteurs pour déterminer les conditions de livraison de notre principal produit, soit le lait de chèvre.

Du côté de la boucherie, un projet de mise en marché volontaire va bientôt voir le jour. Au cours des semaines qui viennent, le comité boucherie va rencontrer un ou deux acheteurs pour mettre en marché des chevreaux de boucherie lourds. Le plus gros problème que nous avons avec ce produit est sa disponibilité qui représente environ 25 % de la demande des acheteurs. Du côté du chevreau léger, des approches vont aussi être faites pour voir si nous pouvons former un regroupement rentable pour mettre en marché tous ces chevreaux disponibles. À cette étape, la possibilité d'avoir un producteur laitier sur le comité cette année faciliterait l'avancement du dossier. Pour ce qui est de la viande d'animaux de réforme, nous avons un autre acheteur; il s'agit de remettre en place la structure d'approvisionnement.

Du côté du comité mohair, l'année fut marquée par une mission en France pour l'amélioration des connaissances du producteur en plus de la réalisation d'un répertoire des transformateurs de mohair. Par ailleurs, le comité se concentre sur la réalisation du plan d'action 2013-2018.

Cette année qui se termine fut une des plus mouvementées pour certains producteurs ainsi que pour votre conseil d'administration. Donc, il est important, dans votre atelier, de donner votre opinion de manière constructive et collective et de proposer des solutions.

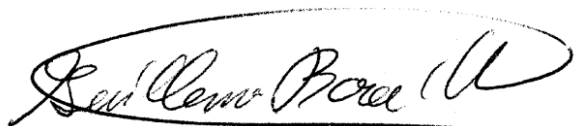
Je tiens à remercier sincèrement, tous les producteurs, les membres des comités de mise en marché et ceux du conseil d'administration qui ont tous participé à la hauteur de leurs capacités, mais surtout en surplus du travail de leur propre entreprise. Vous savez, cette année, trois administrateurs ont agrandi leur famille par la naissance d'un futur producteur et possible administrateur.

De plus, la plupart des membres du conseil d'administration et des comités sont de jeunes agriculteurs qui sont en démarrage de leur entreprise avec de jeunes enfants. Cela demande beaucoup de temps en plus de leur implication. Je ne pourrais oublier de remercier ma famille, car sans eux, je n'aurais pu remplir cette fonction.

Un petit mot sur les enjeux au secteur caprin. Les prochaines semaines seront des plus importantes, ce secteur a besoin d'une plus grande concertation entre les différents intervenants du secteur pour permettre un plus grand développement des marchés du lait comme celui de la viande. C'est ici et maintenant qu'il faut échanger et coordonner nos efforts pour mener à bien plus de projets communs répondant au besoin de notre secteur.

En terminant, je tiens à vous annoncer qu'après une longue et difficile réflexion, j'ai décidé de ne pas poursuivre mon aventure à la présidence. Depuis quelque temps, ma vie a subi des changements qui ont fait évoluer les priorités de ma vie. J'aurais aimé faire davantage et plus longtemps, mais les dernières semaines m'ont prouvé que je n'ai plus la capacité d'assumer cette tâche avec tout ce que cela implique. Je quitte aujourd'hui avec fierté de mes 11 années d'implication derrière la cravate et une petite envie de me retrouver chez moi pour reprendre des forces. Je suis fier de ce que j'ai accompli et je pense que le résultat est à la hauteur de la confiance que vous avez placée en moi.

Merci à tous.

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black oval. The signature is cursive and appears to read 'Guillaume Boucard'.

M. Guillaume Boucard

Président du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011-2012

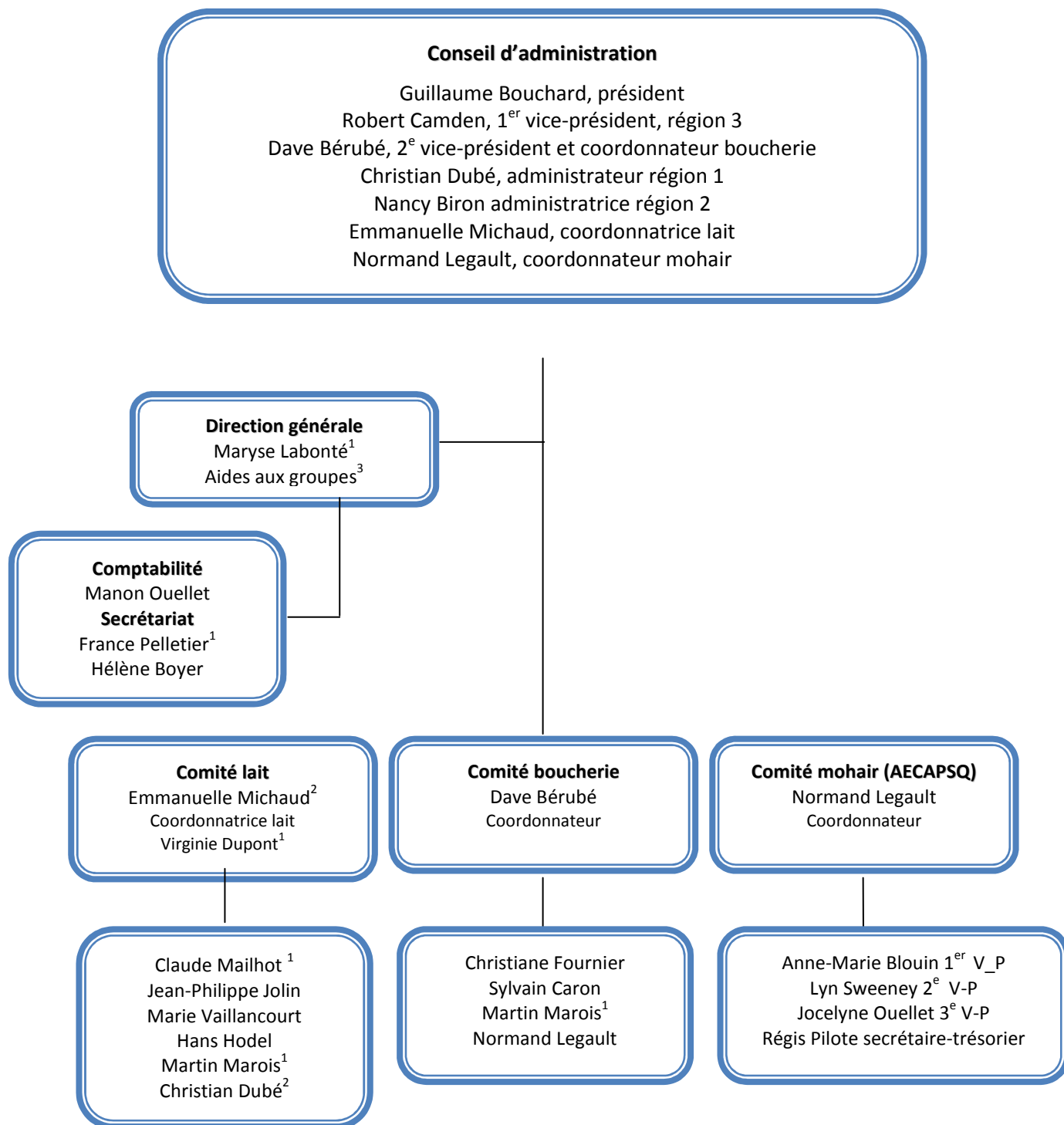
du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

Mission

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ) s'est donné pour mission de favoriser l'amélioration des revenus des producteurs caprins par le regroupement, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs caprins du Québec. Le Syndicat travaille également à valoriser la profession des producteurs de chèvres. D'une façon plus particulière, il œuvre dans le développement de la production, de la commercialisation et des marchés. Il est l'interlocuteur de premier rang de tous les intervenants impliqués de près ou de loin à la production caprine. Par ailleurs, en étant affilié à la Fédération nationale canadienne de la chèvre (FNCC), le Syndicat est impliqué dans les dossiers de santé et de traçabilité des animaux et de salubrité des aliments.

Le Syndicat est administré par sept producteurs élus démocratiquement et est l'office chargé de l'application du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, qui est en vigueur depuis le 29 mars 2001. Le conseil d'administration du Syndicat collabore avec trois comités de mise en marché (lait, boucherie et mohair) qui travaillent sur des projets propres à leur secteur d'activité.

Structure organisationnelle



Note ¹: Quitter sa fonction en cours de mandat.

Note ²: Nommer en cours de mandat.

Note ³: sur résolution du conseil d'administration.

Instances et comités

❖ Conseil d'administration

- 22 septembre 2011;
- 12 décembre 2011;
- 26 janvier 2012 (élargi) Atelier de formation pour les administrateurs sur les rôles et responsabilités du Syndicat;
- 7 février 2012 (téléphonique avec comité lait);
- 15 mars 2012 (avec comité lait);
- 14 mai 2012.

❖ Rencontres du comité lait

- 1^{er} septembre 2011(téléphonique);
- 13 octobre 2011;
- 7 février 2012;
- 15 mars 2012;
- 3 mai 2012;
- 24 juillet 2012.

❖ Rencontres du comité boucherie

- 10 février 2012;
- 10 juillet 2012.

❖ Rencontres de l'Association des éleveurs de chèvres angoras mohair

- 10 janvier 2012 (téléphonique);
- 9 février 2012.

Ressources humaines

Au niveau des ressources humaines, le SPCQ reçoit depuis plusieurs années un appui de l'UPA (DREPA aide aux groupes). Celle-ci a mise à la disposition de notre Syndicat certaines ressources ayant une bonne expertise. Ce fut le cas notamment pour les dossiers administratifs ou au niveau mise en marché et négociation de la convention avec les acheteurs, et aussi au niveau du secrétariat.

Plus récemment, en début 2012, à la suite du départ de la directrice générale M^{me} Maryse Labonté, le conseil d'administration a convenu d'une nouvelle entente de collaboration avec l'UPA (DREPA aide aux groupes). L'entente prévoit la disponibilité de ressources afin d'obtenir l'aide dans le cadre de l'administration de la structure syndicale, du plan conjoint et des règlements et conventions qui en découlent ainsi que le secrétariat.

L'entente vient à échéance en novembre prochain et l'UPA a participé au processus d'embauche du nouveau directeur général du SPCQ.

Participation aux activités de l'UPA

Au cours de l'année 2011-2012, le Syndicat a participé à plusieurs rencontres et évènements dans le but de représenter les producteurs et productrices de chèvres et faire entendre les besoins et les attentes de ces derniers. En résumé les représentations ont été les suivantes.

❖ Journée de la rentrée de l'UPA

La directrice générale M^{me} Maryse Labonté était présente à la Journée de la rentrée qui s'est tenue le 18 août 2011 au Château Mont Sainte-Anne.

❖ Congrès général de l'UPA

Le président du SPCQ, M. Guillaume Bouchard et la directrice générale, M^{me} Maryse Labonté, ont assisté au Congrès général de l'UPA qui s'est tenu au Centre des congrès de Québec du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011.

❖ Table des groupes en organisation

Monsieur Guillaume Bouchard a participé à trois rencontres de la Table des groupes en organisation de l'UPA, soit les 2 septembre, 8 novembre 2011 et 1^{er} mars 2012.

❖ Table des secrétaires des groupes spécialisés

M^{me} Maryse Labonté a participé aux rencontres de la Table des secrétaires spécialisés les 7 septembre et 21 novembre 2011 ainsi qu'à celle du 23 janvier 2012.

❖ **Producteur ambassadeur**

Monsieur Jean-Philippe Jolin, producteur de chèvres laitières, était le représentant du Syndicat des producteurs de chèvres à titre de producteur ambassadeur de l'UPA. Il a participé à l'animation du kiosque de l'UPA à Expo Québec, en août 2012.

Représentations

❖ **Régie**

Le Syndicat a comparu devant la Régie le 12 avril 2012 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe pour une demande d'extension et d'homologation de la convention de mise en marché du lait de chèvre pour la période débutant le 1^{er} février 2011 et se terminant le 31 décembre 2014.

❖ **CRSAD**

Une rencontre a eu lieu le 22 mai dernier au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault à laquelle assistait M. Robert Camden du Syndicat. Cette rencontre visait à discuter de l'avenir du Centre de recherche dans le secteur de la production caprine.

❖ **CRAAQ**

Monsieur Guillaume Bouchard a participé aux différentes rencontres du comité chèvre du CRAAQ. Le comité chèvre travaille depuis un an déjà à un projet d'outil de diagnostic dans le secteur caprin. Avec cet outil, le producteur et son conseiller pourront réaliser un diagnostic global de l'entreprise caprine, qu'elle soit en production laitière ou de chevreaux de boucherie. En identifiant les points à améliorer et en axant les recommandations sur les actions les plus prioritaires, l'entreprise pourra ainsi accroître ses performances techniques et, par le fait même, sa rentabilité. L'outil est en processus de validation dans six fermes caprines dont trois fermes caprines laitières et trois fermes de boucherie.

❖ **Journée INPACQ**

Le président, M. Guillaume Bouchard était l'invité pour le mot de clôture de la journée INPACQ caprin qui s'est tenue le 13 janvier au complexe Sacré-Cœur à Victoriaville. Plusieurs conférenciers étaient invités lors de cette journée afin de présenter plusieurs sujets dont la qualité des fourrages et des pâturages, l'amélioration des méthodes de travail et la gestion du troupeau, les bénéfices associés à l'utilisation de logiciel de gestion de troupeau, l'arthrite encéphalite caprine et le transfert technologique en reproduction caprine.

❖ **Rencontre avec les producteurs de chèvres de l'Ontario**

Une rencontre a eu lieu le 9 février dernier à Montréal avec les représentants de *L'Ontario Goat* à laquelle assistaient les membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ) ainsi que de la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec (SECLRQ). Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour dont la recherche dans le secteur caprin, la génétique et plus particulièrement le projet de mise en place d'un office de commercialisation pour le secteur caprin laitier ontarien.

Les producteurs de l'Ontario se sont regroupés sous un organisme commun *L'Ontario Goat*. Lors de cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés, notamment le fonctionnement du Syndicat, le projet de création d'un Office de commercialisation du lait, les projets de recherches communs ainsi que des dossiers d'intérêts mutuels. Le projet d'Office de commercialisation vise notamment à collecter l'information sur l'attribution des volumes de lait aux transformateurs ainsi que les animaux vendus et abattus. L'Office se financerait à partir d'une cotisation sur toutes les ventes de lait de chèvre et de kilos de viande vendus. La vente de fibre ne serait pas visée. Le Syndicat et *L'Ontario Goat* ont convenu de se rencontrer sur une base régulière, afin d'échanger sur des sujets d'intérêts communs.

❖ **Valacta**

M. Robert Camden est le représentant du Syndicat pour les rencontres avec Valacta. Une rencontre a eu lieu le 6 octobre 2011.

❖ **Sélection Caseus – Le concours des fromages fins du Québec – édition 2012**

Le SPCQ est représenté par la direction générale ou un membre du conseil d'administration.

Le concours se décline en deux volets et en deux événements :

- **Prix de l'école de laiterie** : il s'agit d'une évaluation faite par un panel d'experts organisé par l'école de laiterie de l'Institut de technologie agroalimentaire au campus de Saint-Hyacinthe. La remise de prix a lieu lors d'un gala annuel en alternance à Montréal et à Québec.
- **Prix du public** : une évaluation par les consommateurs est faite lors du Festival des fromages fins de Victoriaville et une remise de prix est offerte pendant le festival.

Le dévoilement des lauréats du prix de l'école de laiterie 2012 a eu lieu le mardi 18 septembre au manoir Montmorency à Québec.

Le comité directeur de Sélection Caseus est composé de représentants des organismes suivants :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Aliments du Québec;
- Conseil des industriels laitiers du Québec;
- Fédération des producteurs de lait du Québec;
- Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe;
- La Financière agricole du Québec;
- Le Festival des fromages fins de Victoriaville;
- Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

Le tableau 2 présente le nombre d'inscriptions dans les différentes classes d'inscription. Le nombre d'inscription par classe a sensiblement été le même qu'en 2010. Cette année, les fromages de chèvre se sont distingués; en effet, le lauréat 2012 dans la catégorie Bronze a été décerné à la Fromagerie Ma-Manière pour son fromage l'Atelier fromage. Ce Fromage fermier est fabriqué de façon artisanale à partir d'un lait fin de chèvre pasteurisé.

Tableau 2 : Données relatives aux inscriptions selon les classes d'inscription

Classe	Description de la classe d'inscription	2011	2010
4	Fromage de lait de chèvre à pâte fraîche ou molle (plus 1 M litres de lait par an)	7 (+1)	7
5	Fromage de lait de chèvre à pâte semi-ferme, ferme ou dure (plus 1 M litres de lait par an)	6	5
9	Fromage de lait de chèvre à pâte fraîche ou molle (moins 1 M litres de lait par an)	1	6
10	Fromage de lait de chèvre à pâte semi-ferme, ferme ou dure (moins 1 M litres de lait par an)	2	1
13	Fromage de mélange de lait (provenant d'espèces animales différentes)	8	7
	Total fromages de chèvres	25	26
	Total du nombre de fromages inscrits	177	162

Pour plus d'informations sur sélection Caseus et plus précisément sur le prix de l'école de laiterie et le prix du public, visitez :

<http://itasth.qc.ca/caseus/default.htm>

<http://www.prixdupubliccaseus.qc.ca/>

www.selectioncaseus.ca

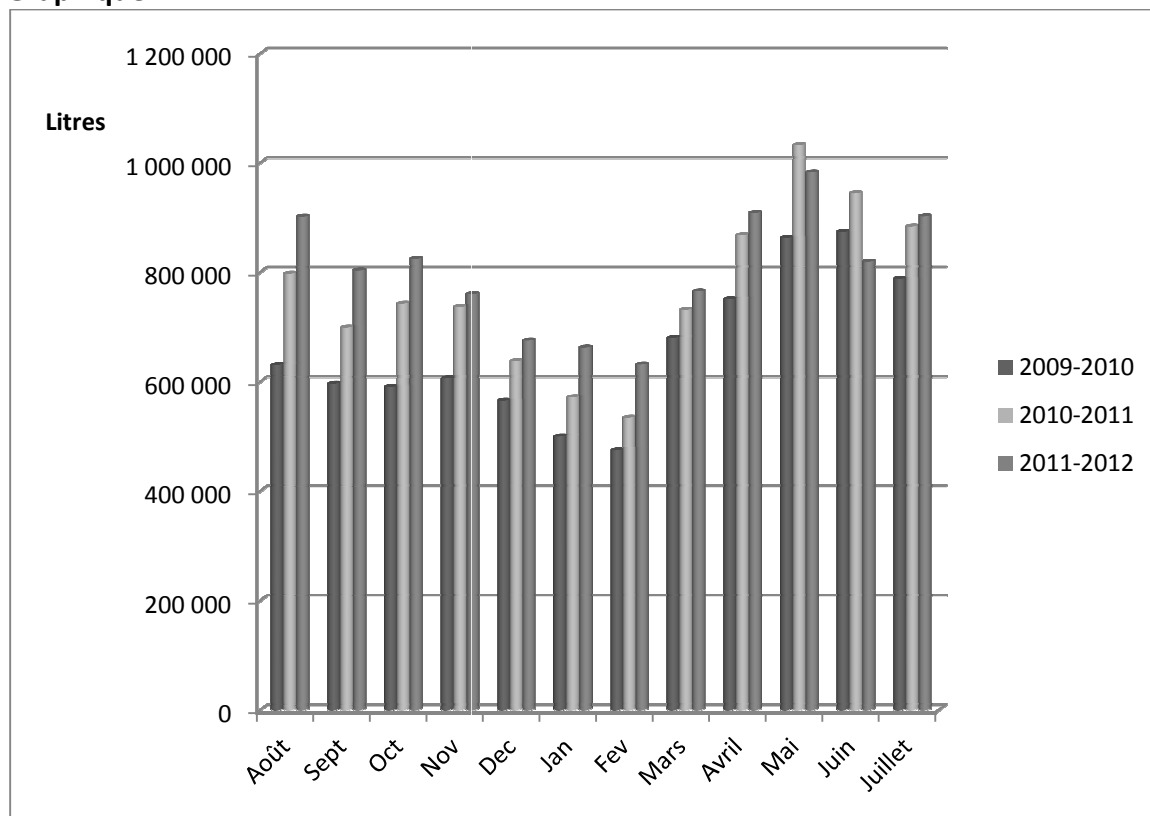
ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DU LAIT DE CHÈVRE

❖ Statistiques

Le graphique 1 présente les volumes des livraisons mensuelles aux usines laitières pour la période du 1^{er} août au 31 juillet pour les trois dernières années de production. Le volume de lait produit pour l'année 2011-2012 s'est élevé à 9 635 669 litres, soit une hausse de 4,9 % par rapport à l'année précédente.

Volumes de lait livrés par mois aux usines laitières 1^{er} août au 31 juillet

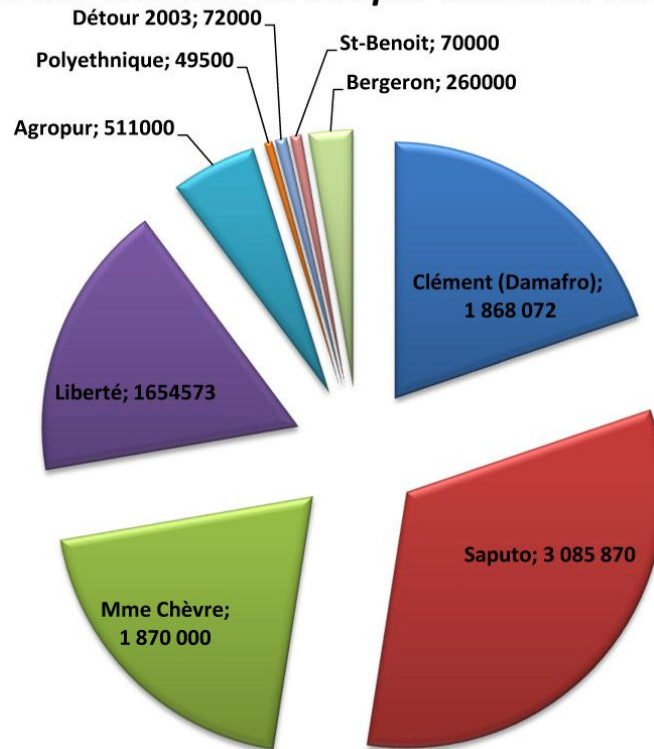
Graphique 1



Année	Volumes de lait (litres)	% écart
2011-2012	9,635,669	+4,9
2010-2011	9,178,170	+15,9
2009-2010	7,917,621	

La figure 1 présente la répartition des volumes de lait par acheteurs pour l'année 2012.

Répartition des volumes de lait par acheteur en litre



❖ Rencontres du comité

Les membres du comité lait ont tenu six rencontres de travail, dont une conférence téléphonique. Les rencontres du comité ont porté principalement sur la mise en application de la convention de mise en marché du lait de chèvre, notamment l'émission des contrats d'approvisionnement entre producteurs et acheteurs et le suivi de la convention.

Les activités du comité ont porté principalement sur l'application et le respect de l'article 5 de la *Convention sur la détermination le respect du volume contracté entre producteurs et les acheteurs*. Le comité s'est assuré que les étapes de la détermination des volumes au contrat d'approvisionnement soient respectées. À cet effet, une rencontre des acheteurs a eu lieu en avril afin de déterminer les volumes offerts. De plus, le comité s'est assuré que l'ensemble des producteurs ont fait parvenir au Syndicat les volumes à produire.

Exceptionnellement, les contrats d'approvisionnement en lait de chèvre ont été acheminés aux producteurs à la fin avril avec l'instruction de signer et de retourner les trois copies dans les meilleurs délais afin que le Syndicat fasse parvenir aux acheteurs les copies de contrat pour signature. Il est à noter que plusieurs rappels ont été faits auprès des producteurs et des acheteurs afin de recevoir toutes les

annexes requises aux calculs des contrats de lait aussi beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à relancer les producteurs et les acheteurs retardataires.

Le comité a été saisi des plaintes des producteurs qui ont subi les coupures importantes de contrat avec certains acheteurs pour l'année de production 2011-2012. Bien que le Syndicat soit solidaire des producteurs ayant subi des baisses de volume de leur contrat, ce dernier a été dans l'obligation de respecter et faire appliquer les règles de la convention.

Convention de mise en marché avec les acheteurs

❖ La négociation

La dénonciation de la convention a eu lieu en octobre 2010 comme prévu dans la convention 2008-2011 qui venait à échéance le 31 janvier 2012.

Une entente de principe a été prise avec les acheteurs au terme de trois séances de négociation respectivement le 7 décembre 2010, le 20 janvier et le 7 février 2011. Le résultat de la négociation a été entériné par le conseil d'administration le 28 février 2011. La signature de la convention a eu lieu le 9 mars 2011.

Le 29 mars suivant, le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec adressait à la RMAAQ une demande d'homologation de la convention de mise en marché du lait de chèvre.

Notez que plus d'une trentaine d'acheteurs et ou transformateurs de lait de chèvre ont été convoqués. Après avoir complété la négociation avec certains acheteurs, en octobre 2011, les acheteurs signataires actuels de la convention représentent la presque totalité des transactions de lait de chèvre au Québec.

❖ Demande d'homologation et d'extension de la convention

Une demande d'extension et d'homologation a été réitérée le 21 novembre 2011 à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) sur la base des acheteurs signataires suivants :

- Fromagerie Clément inc. (Damafro);
- Saputo produits laitiers Canada S.E.N.C.;
- Les Produits de marque Liberté inc.;
- Fromagerie Madame Chèvre ltée;
- Fromagerie Chaput inc.;
- Fromagerie Bergeron inc.;
- Agropur coopérative;
- Fromagerie Polyethnique inc.

En avril 2012, plus de 90 producteurs livrent chez les acheteurs énumérés ci-dessus, ce qui correspond à une production annuelle d'environ 9,1 millions de litres.

❖ Informations aux intervenants du secteur

Une rencontre a eu lieu avec les mandataires et transporteurs le 15 mars 2011, quelques jours seulement après la signature avec les principaux acheteurs de lait de chèvre. Les mandataires ont reçu une copie de la convention lors de cette rencontre.

Une séance d'information sur la nouvelle convention de mise en marché du lait de chèvre a eu lieu le 18 avril 2011 dans le cadre de la journée lait où « Produire à l'année » était le thème. Les producteurs ont été informés de l'augmentation de la prime d'automne et des avantages à préparer déjà leur production en conséquence. De plus, les principaux changements dans la convention ont aussi été présentés. Une période de questions a eu lieu. Les administrateurs ont été disponibles à la suite de cette rencontre et en tout temps pour répondre aux questions des producteurs.

De plus, nous avons rendu disponible la convention à tous les intervenants intéressés. La convention a, en effet, été mise sur le site Internet du SPCQ.

❖ Application de la convention

Comme il a été précisé à plusieurs reprises aux acheteurs ainsi qu'aux différents intervenants du secteur, le SPCQ s'engage à faire respecter le plus rigoureusement possible la nouvelle convention de mise en marché du lait de chèvre.

Durant la négociation, il a été convenu que l'article 5 nécessitait encore des améliorations, mais il a été convenu de l'appliquer avec le plus de rigueur possible. Nous avons donc convenu de rencontrer les acheteurs une fois par an pour nous permettre de discuter sur les points qui sont à améliorer, pour ainsi favoriser la stabilité et la pérennité de notre industrie. Une rencontre a en effet eu lieu le 10 avril dernier pour présenter le résultat du calcul des contrats d'approvisionnement en lait de chèvre en vertu des cinq étapes décrites dans l'article 5 de la convention.

Parmi son plan d'action, le conseil d'administration ainsi que le comité lait vont étudier les questions suivantes :

- Création d'une liste pour les futurs producteurs en précisant certains éléments à l'étape 5 de l'article 5 qui précise l'attribution des volumes aux nouveaux producteurs.
- Création d'un calendrier des dates importantes, des activités à réaliser pour l'envoi des différents documents requis pour le calcul des contrats de lait.
- Définir les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants du secteur.

❖ **Décision de la RMAAQ**

Après avoir adressé à tous les acheteurs du produit visé et fait publier un avis dans *La Terre de chez nous*, la Régie a tenu une séance publique le 12 avril 2012 à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe.

❖ **Analyse et décision**

Sur la base des statistiques portant sur les achats des huit acheteurs signataires de la Convention, la Régie constate que ceux-ci mettent en marché au-delà de 90 % du lait de chèvre visé par le Plan et que la tendance semble la même pour le futur.

La Régie constate également la volonté du Syndicat de discuter avec les acheteurs pendant l'application de la Convention pour l'amélioration de certains points et d'assurer une meilleure efficacité.

Elle prend note du plan d'action du Syndicat qui identifie déjà trois questions prioritaires que le conseil d'administration et le comité lait vont étudier. Ces trois questions portent sur :

- La création d'une liste pour les futurs producteurs en précisant certains éléments à l'étape 5 de l'article 5 qui précise l'attribution des volumes aux nouveaux producteurs.
- La création d'un calendrier des dates importantes, des activités à réaliser pour l'envoi des différents documents requis pour le calcul des contrats de lait.
- Définir les rôles et responsabilités de chacun des intervenants du secteur.

La Régie estime que l'homologation et l'extension de la Convention à tous les acheteurs favorisera le développement de relations harmonieuses entre producteurs, acheteurs, producteurs transformateurs ainsi qu'une mise en marché efficace et ordonnée du lait de chèvre.

Pour ces motifs, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par sa décision 9885 du 24 mai 2012 :

- Accueille la demande du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec;
- Homologue et étend à tous les acheteurs de lait visés par le Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec les effets de la Convention de mise en marché de lait de chèvre.

ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DE LA VIANDE DE CHÈVRE

Le comité de boucherie a tenu deux rencontres de travail au cours de la dernière année. Les activités ont porté principalement sur la planification des actions à mettre en œuvre afin d'organiser la commercialisation et la mise en marché de la viande caprine sur une base volontaire. Des démarches ont

été réalisées auprès d'acheteurs transformateurs qui souhaitent s'approvisionner en viande caprine québécoise.

Le comité a travaillé à l'élaboration d'un formulaire de déclaration annuelle qui sera envoyé à tous les producteurs (laitiers, boucherie, angoras) afin d'estimer les volumes de viande de chevreau qui pourront être offerts aux acheteurs transformateurs. Par ailleurs, le comité a également fait des démarches afin de rendre disponible aux bouchers et aux consommateurs une mise à jour de la planche de découpe du chevreau du Québec.

Des démarches sont également en cours afin de réaliser dans la prochaine année un projet de classification de la carcasse de chevreau et une caractérisation de la viande selon la race.

Parmi les autres activités réalisées par le comité, l'organisation d'une journée de formation pour les producteurs de chèvres de boucherie qui se tiendra en novembre prochain. Aussi le comité a travaillé à la mise à jour du site Web, notamment dans l'information sur les races bouchères présentes au Québec et la production de viande de boucherie ainsi que le secteur cachemire.

ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DU MOHAIR

L'Association des éleveurs de chèvres angoras a organisé une mission en France du 21 au 29 janvier dernier dont cinq journées ont été consacrées à la visite de différentes organisations de l'Association interprofessionnelle du mohair français. La délégation était formée de six personnes.

L'Association a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action 2013-2018. Des démarches ont été entreprises avec la Maison des métiers d'art de Québec pour organiser une formation sur le feutre. Les formations ont eu lieu les mois d'avril et mai 2012.

Par ailleurs, un répertoire des transformateurs de mohair (bas, feutre, filature) au Canada a été créé. L'Association a travaillé également à la mise à jour du site Internet en le fusionnant avec le site Web du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

Le renouvellement du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD) a également fait l'objet de travaux de l'Association. Bref, un bulletin d'information a été préparé pour les producteurs afin de les informer des cours dispensés par la Maison des métiers d'art, de la prochaine assemblée générale annuelle du 18 octobre 2012, le paiement des cotisations annuelles ainsi que le nouveau site Internet du secteur caprin.

Le 31 octobre 2011, le SPCQ a présenté à la RMAAQ le bilan de l'administration du Plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec pour la période 2006-2011. Conformément aux dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, le SPCQ devait démontrer que ses actions visent une mise en marché ordonnée et efficace.

Le SPCQ a présenté ses réalisations des dernières années et surtout son plan d'action pour les cinq prochaines années (en grande partie basé sur le plan stratégique). Les intervenants (acheteurs, MAPAQ, etc.) et les producteurs étaient invités à déposer leurs observations. Le MAPAQ et la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec ont fait une présentation et commentaires.

Le rapport de la RMAAQ fut rendu public sur le site de la Régie le 13 janvier 2012. Il contient certaines observations et recommandations dont voici les principales :

Les personnes désignées par la Régie ont constaté qu'à l'exception de la mise en marché du lait de chèvre, le Syndicat ne présentait pas de critères et d'indicateurs permettant de mesurer objectivement les impacts ou les résultats de ses interventions dans la mise en marché des autres produits visés par le Plan conjoint.

La Régie tient à souligner les efforts déployés et les résultats positifs obtenus dans l'organisation de la mise en marché du lait de chèvre et des produits laitiers caprins de même que l'exploration dynamique de moyens pour organiser la mise en marché des autres produits visés par le Plan conjoint.

La Régie souhaite poursuivre les efforts d'information et de consultation des producteurs afin de conserver leur appui. Selon les informations et observations recueillies, plusieurs résultats positifs découlent des efforts concertés des intervenants du milieu et pensent qu'une structure de concertation doit être favorisée.

Par ailleurs la Régie croit qu'une certaine ambiguïté se dégage quant au nombre de producteurs qui ne produisent pas leur déclaration annuelle et ne paient pas les cotisations prévues pour le financement du Plan. La Régie croit qu'il faut améliorer cet aspect.

- la Régie recommande au Syndicat de poursuivre ses efforts afin d'informer et de consulter les producteurs visés par le Plan conjoint;
- la Régie recommande au Syndicat d'initier une réflexion de tous les intervenants concernés par l'industrie sur la pertinence, le type et la formation éventuelle d'une structure de concertation visant le développement de la production et le positionnement des produits caprins québécois sur les marchés;

- la Régie recommande au Syndicat de prendre les dispositions nécessaires pour identifier tous les producteurs visés par le Plan conjoint et de faire appliquer les dispositions réglementaires en vigueur à tous les producteurs visés;

La Régie demande au Syndicat de déposer sa planification stratégique, approuvée par son conseil d'administration, dans les trois mois de la publication du présent rapport.

COMMUNICATION

❖ Le site Internet

Le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec a fait la mise à jour de son site Internet. C'est un outil de communication tant pour les consommateurs que pour l'ensemble des producteurs dont vous le trouverez à l'adresse suivante <http://www.chevreduquebec.com>. C'est au cours de la dernière année que le site a été peaufiné, et ce, par des accès différents pour les consommateurs et les producteurs. Ce dernier est davantage élaboré et a subi une cure de rajeunissement. Il est plus convivial et permet aux consommateurs de trouver facilement des recettes à base de produits de chèvre.

Cela permet aux producteurs de trouver, de leur côté, diverses informations particulières à leurs activités. Sur cette portion du site, on peut trouver les plus récentes versions des règlements, les derniers détails de l'application de la convention, des acheteurs actifs, des personnes contacts ainsi que de la documentation pertinente.

❖ L'info-Net chèvre

Le SPCQ a envoyé au cours de l'année deux bulletins d'information « L'info-Net » en septembre 2011 et en mai 2012.

L'avantage de ce bulletin est d'informer les producteurs des différents dossiers, notamment quant à l'information générale, les dernières nouvelles des comités, les projets de recherche (ex. chevreaux et pâturages, transfert des activités analytiques du contrôle de la qualité du lait, l'importance des contrôles laitiers, les services-conseils en production caprine chez Valacta, le nouveau site Internet, l'information aux producteurs-transformateurs sur la vente des troupeaux. De plus le président, monsieur Guillaume Bouchard profite de l'occasion pour livrer son message « mot du président ».

❖ Information générale

Le Syndicat répond régulièrement aux demandes soit par téléphone ou par le site Internet ainsi qu'aux divers intervenants intéressés par le secteur caprin.

❖ Information aux nouveaux producteurs

Un dépliant explicatif remis dans la pochette d'accueil des nouveaux producteurs à été mis à jour par le Syndicat et la Direction communication et vie syndicale de l'UPA, afin de faire connaître la production caprine et l'organisation. Ce dernier comprend le mot du président, la mission et l'histoire de l'organisation, le plan conjoint et son fonctionnement, les démarches et les gains acquis et les dossiers traités. Ce dépliant encourage les producteurs à adhérer à l'organisation qui les représente et de faire connaître notre production à l'ensemble des producteurs agricoles.

❖ Dépliant destiné au grand public

Le SPCQ a récemment produit un nouveau dépliant intitulé « Saviez-vous que? ». Il permet au lecteur d'être informé sur les produits de la chèvre (mohair, lait, fromage, boucherie) et il fait état de l'importance de la production au Québec et les invite les consommateurs à consulter le site Web du Syndicat pour avoir de plus ample information et avoir accès à des idées de recettes.

PROMOTION

❖ Promotion des produits d'ici – Aliments Québec - Coup de pouce

Le Syndicat a réservé un espace publicitaire pour la promotion des produits d'ici. Une recette de chevreau braisé avec sauce au fromage de chèvre sera déposée sur le site Web de Coup de pouce pour une durée de 30 jours. Aliments du Québec sera l'hôte d'un dossier thématique de 15 recettes aux saveurs québécoises qu'on pourra retrouver sur le www.recettes.qc.ca

❖ Concours La plus belle barbichette du Québec

Le concours *La plus belle barbichette du Québec* était ouvert sur le site Internet du SPCQ. Trois personnes ont participé. Un chèque-cadeau d'une valeur de 250 \$ chez IGA a été envoyé au gagnant du concours, M. Dominique Blouin de Montréal, le 10 août dernier.

❖ Portes ouvertes

Le conseil d'administration a convenu que le SPCQ participera aux activités des portes ouvertes de l'UPA le 9 septembre prochain.

LES PROGRAMMES FINANCIERS

L'essentiel du financement des activités de promotion et de développement provient du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés

Rappelons tout d'abord que ce Programme est en vigueur pour cinq années, soit de l'année financière 2008-2009 à l'année financière 2012-2013. Le montant annuel alloué au secteur caprin est de 176 000 \$. De ce montant, près de 42 000 \$ par année sont alloués directement au Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. Le SPCQ n'a pu utiliser l'ensemble du montant annuel alloué pour l'année 2011-2012 mais le solde non utilisé est transférable pour l'année suivante. C'est ainsi que près de 28 000 \$ ont été investis dans les divers projets de promotion et de développement en 2011-2012.

Depuis avril 2010, tous les projets soumis doivent s'inscrire dans une planification stratégique du secteur. La production caprine s'inscrit bien dans la démarche du MAPAQ, c'est-à-dire celle de stimuler le développement des marchés dans et hors la province de Québec des produits agricoles d'ici.

Le MAPAQ veut donner des moyens financiers aux producteurs pour développer les produits de la chèvre et les aspects commerciaux. Par le biais du Programme, les producteurs de chèvres du Québec souhaitent notamment faire connaître leurs produits à une plus vaste gamme de consommateurs potentiels.

Le Programme vient à échéance en mars 2013 et les démarches auprès du MAPAQ sont amorcées en vue du renouvellement de celui-ci. L'UPA appuie le Syndicat dans cette démarche et les discussions ont lieu en concertation avec la très grande majorité des bénéficiaires du Programme.

LES ACTIVITÉS 2011-2012

a- Diffusion de l'information sur le site Internet du SPCQ

L'Internet est de plus en plus utilisé par les producteurs et les consommateurs pour obtenir de l'information. Plusieurs d'entre eux nous demandent des informations et nous les dirigeons vers le site du SPCQ pour obtenir réponse à leur question. Ce site est également consulté par les intervenants et peut devenir une vitrine pour des liens vers d'autres sites intéressants. Pour être efficace, cet outil d'information doit être mis à jour en continu par une personne-ressource.

Visant l'accroissement de la notoriété de l'ensemble des produits caprins, le projet de refonte du site Internet du SPCQ a été une priorité pour le SPCQ en 2011-2012. D'ailleurs, la collaboration avec l'Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec (AECAPSQ) a été particulièrement intéressante puisqu'il s'agit de la même personne qui travaille pour les deux organisations. En plus de favoriser le regroupement de l'information, de concentrer l'affluence et le référencement du site qui touche les trois productions, ce projet permet des économies dans la gestion proprement dite.

La mise en ligne du nouveau site du SPCQ a été faite le 6 avril 2012. Une firme spécialisée a été sélectionnée pour refaire son visuel. Une image de marque a aussi été créée, soit : *La chèvre du Québec*,

divine sous toutes ses coutures. Un comité de communication a été mis en place comprenant des membres de trois secteurs de production (lait, boucherie et mohair) afin de valider le contenu du site.

b- Communication

Le SPCQ et d'autres organisations du secteur doivent diffuser des informations concernant des décisions politiques, événements, services-conseils et autres concernant directement les producteurs caprins, et ce, plusieurs fois l'an. Plusieurs producteurs ont accès à un courrier électronique, d'autres non. Il faut développer un moyen simple et efficace de communiquer directement des informations tant aux intervenants qu'aux producteurs.

Ainsi, le Syndicat a procédé à la diffusion de deux publications de l'Info-Net chèvres du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.

Le projet avait aussi comme objectif de favoriser une meilleure concertation entre les différents organismes.

c- Diffusion des statistiques sur les volumes et la qualité du lait de chèvre

Ce projet cadrerait l'objectif du plan stratégique visant à augmenter le nombre de fermes rentables et viables. Le Syndicat souhaitait qu'un outil Web qui présente des statistiques sur les volumes et la qualité du lait de chèvre du Québec soit accessible aux producteurs. Avec ce logiciel, chaque producteur pourrait comparer ses propres résultats à la moyenne et trouver des points à améliorer. Pour obtenir des moyennes représentatives, il faut rassembler l'information auprès des acheteurs, des producteurs, des transporteurs, etc. Le taux d'utilisation de cet outil auprès des producteurs est en développement, mais doit être encore plus important. Cependant, il est en augmentation auprès des intervenants et partenaires; il faudra poursuivre la promotion de l'outil.

Par manque de temps, le projet, sauf quelques travaux préparatoires, est reporté.

Quelques autres projets ont été reportés à l'année 2012-2013.

LE PLAN D'ACTION 2012-2013

Le plan d'action 2012-2013 répond aux objectifs du Programme MAPAQ et à ceux du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. Il cadre très bien avec les conclusions de l'exercice de planification stratégique.

Compte tenu des réclamations au MAPAQ moins importantes que prévues en 2011-2012, le SPCQ dispose pour l'année 2012-2013 d'un budget de plus de 68 000 \$ composé du régulier de 42 000 \$ et d'un solde non utilisé en 2011-2012 de 26 000 \$.

Voici un aperçu des projets qui seront effectués en 2012-2013 :

1- Diffusion de l'information sur le site Internet du SPCQ :

- a. Intégration des changements en assurant une plus grande autonomie au gestionnaire;
- b. Mise à jour en continu de l'actualité;
- c. Mise à jour et collaboration avec des organisations du secteur pour obtenir et diffuser l'information.

2- Diffusion des statistiques sur les volumes et la qualité du lait de chèvre :

- a. Révision du logiciel pour inclure toutes les données;
- b. Obtenir la participation des producteurs, acheteurs et intervenants pour alimenter le site;
- c. Faire la promotion de l'outil.

3- Appui aux nouveaux producteurs du secteur caprin :

- a. Mettre à jour des guides de démarrage existants afin d'informer les producteurs en phase de démarrage;
- b. Évaluer la pertinence et la faisabilité de mettre en place un système de mentorat pour accompagner les producteurs en démarrage et identifier les partenaires potentiels.

4- Capsules WEB formation-information :

- a. Offrir aux producteurs par les plateformes Web, Facebook, Twitter, etc. des informations facilitant leur travail en agriculture;
- b. Thèmes envisagés : boucherie (dessaisonnement) et lait (prévention santé).

5- Communications :

- a. Diffusion efficace de l'information aux producteurs et intervenants;
- b. Production et envois d'Info-lettres et de bulletins de liaison.

6- Journées thématiques :

- a. Diffusion d'information visant l'augmentation de la rentabilité et la viabilité des fermes caprines;
- b. Conférences, diffusion d'un cahier de présentation.

7- Achalandage et visibilité du produit, commandite pour événements :

- a. Association à des activités (festival, journée champêtre) dans plusieurs régions pour faire connaître la viande de chèvre;
- b. Dégustations, promotion, relations publiques, identification distinctive « Québec ».

Le Syndicat a appuyé plusieurs projets de recherche en production caprine.

Projet Valorisation des fourrages pour l'engraissement des chevreaux de races laitière et bouchère.

Le rapport final est attendu dans la prochaine année. Sur les 99 856 \$ accordés, la somme de 45 246 \$ a été versée au Syndicat. Le projet consiste à vérifier l'impact d'une ration, principalement composée de fourrages, sur les performances de croissance de chevreaux de races laitière et bouchère à l'engraissement ainsi que sur la qualité de la carcasse et de la viande de ces chevreaux. Le calcul de l'impact économique d'une ration au pâturage sera également réalisé afin d'en vérifier les retombées potentielles sur les coûts d'alimentation des chevreaux à l'engraissement.

Le projet vise aussi à vérifier la faisabilité d'une alimentation exclusivement fourragère, pour l'engraissement de chevreaux de races laitière et bouchère sur le plan technique et, sur le plan de la qualité de la viande produite.

Projet Amélioration de la cryoconservation de la semence de boucs québécois

Cette recherche vise à améliorer la qualité de la semence de bouc cryoconservée et faciliter la cryoconservation de la semence à la ferme.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- 1) Développer une approche innovatrice à l'aide du cholestérol et des sucres pour la cryoconservation de la semence de bouc qui permettra une meilleure survie spermatique et un meilleur taux de fertilité;
- 2) Établir un protocole pratique et accessible de collecte et de préparation de semence pour permettre aux producteurs de récolter et cryoconserver la semence de leurs propres boucs.
Le projet est réalisé au CRSAD par l'Université Laval et il doit se terminer en 2014.

Le Syndicat a reçu le rapport définitif du projet de recherche Synchronisation des chaleurs et insémination artificielle de la chèvre. Rappelons que ce projet visait à valider les protocoles d'insémination artificielle avec la semence cryoconservée chez la chèvre laitière et valider, in vitro, la qualité de la semence cryoconservée importée de France.

On peut consulter les résultats de cette recherche sur le site Web www.chevreduquebec.com

LE PLAN STRATÉGIQUE

Un mandat confié à la firme Zins Beauchesne et associés par le SPCQ, la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec, le Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec et l'Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec. Ce mandat consistait à effectuer le diagnostic et une réflexion stratégique du secteur caprin (lait, viande, mohair) pour la période 2010-2015. La firme a présenté les rapports aux intervenants à l'hiver 2010.

Le plan stratégique sert de base au développement du secteur et permet, notamment, aux gouvernements d'autoriser, sur la base de stratégies définies par le secteur, les déboursés des subventions provenant de programmes d'appui financier.

Le conseil d'administration du SPCQ a adopté ce plan stratégique.

Rappel du plan d'action découlant de ce plan stratégique :

- 1) **Augmenter la rentabilité des fermes caprines au Québec**
 - a. augmenter le nombre de fermes rentables et viables;
 - b. diminuer les frais de fonctionnement des fermes;
 - c. augmenter l'aide pour les nouveaux producteurs.

- 2) **Améliorer la productivité des différentes productions caprines**
 - a. augmenter le nombre de fermes qui valorisent la transformation;
 - b. augmenter le nombre de producteurs qui utilisent les services conseils;
 - c. améliorer la génétique de toutes les races;
 - d. promouvoir l'utilisation des outils de contrôle de la performance;
 - e. améliorer les conditions d'ambiance en chèvrerie.

- 3) **Favoriser le développement des différentes productions caprines**
 - a. accroître la notoriété de l'ensemble des produits caprins;
 - b. augmenter le nombre de fermes;
 - c. augmenter les volumes de production;
 - d. augmenter la taille des fermes de façon optimale;
 - e. arrimer l'offre et la demande.

- 4) **Accroître la qualité des produits issus des trois sous-secteurs (lait, viandes, mohair)**
 - a. conserver l'image de marque de qualité des produits caprins;

- b. souligner et mettre de l'avant la qualité;
- c. augmenter le nombre de fermes exemples d'AEC;
- d. mise en place des programmes de prévention des maladies caprines.

5) **Favoriser la mise en place d'activités et d'actions communes afin d'optimiser les fonds du PAFRAPD**

- a. avoir une meilleure concertation entre les différents organismes.



ÉTATS FINANCIERS



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS**

31 JUILLET 2012

BEAUREGARD & BREault | CA INC.

MEMBRE DE

GROUPE
Services

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2012 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec au 31 juillet 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beaugard & Breault, ca inc.

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 11 octobre 2012

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2012

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	2
BILAN	3
NOTES COMPLÉMENTAIRES	4 - 7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

						2 012	2 011
	Administration générale	Administration du plan conjoint et autres projets	Mise en marché et projets – lait	Mise en marché et projets – boucherie	Mise en marché et projets – mohair	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Projets collectifs (note 3) et (annexe A)			(4 076)	11 838		7 762	23 550
Diffusion de l'information	3 308					3 308	442
Subvention - MAPAQ (casino, volets 1 et 2)	329	231	658	406	3 445	5 069	42 052
Contributions - volume de lait		9 930	118 928			128 858	122 566
Contributions - membres		3 690		3 625	130	7 445	9 520
Intérêts, promotion et autres services		5			3 981	3 986	461
	<u>3 637</u>	<u>13 856</u>	<u>115 510</u>	<u>15 869</u>	<u>7 556</u>	<u>156 428</u>	<u>198 591</u>
CHARGES							
Projets collectifs (annexe A)			188	7 496		7 684	25 300
Salaires	4 244	4 347	22 502	2 341	1 989	35 423	25 194
Charges sociales	701	777	3 835	597	377	6 287	4 092
Assurances	47	186	561	140		934	804
Charges locatives	208	831	2 492	623		4 154	4 154
Contributions - l'Union des producteurs agricoles	80	714	25 298			26 092	26 028
Cotisation - Fédération nationale		400				400	400
Fournitures et communications	1 997	590	1 851	334	262	5 034	4 284
Déplacements - employé	1 241	314	387	112		2 054	2 411
Réunions - Comité de mise en marché			2 956	1 519		4 475	14 605
Réunions - CA et AGA	4 502	473	2 792	591		8 358	6 340
Représentation et autres réunions	1 568	365	1 030			2 963	7 035
Diffusion de l'information	2 945	2 916	10 791	2 816	3 565	23 033	1 650
Services professionnels	1 226	4 605	17 912	579	1 353	25 675	18 285
Services conseils	473	1 892	14 989	944		18 298	40 040
Publicité et promotion - kiosque			300	300		600	506
Amortissement des immobilisations corporelles	214					214	206
Frais bancaires	613					613	1 362
	<u>20 059</u>	<u>18 410</u>	<u>107 884</u>	<u>18 392</u>	<u>7 546</u>	<u>172 291</u>	<u>182 696</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(16 422)</u>	<u>(4 554)</u>	<u>7 626</u>	<u>(2 523)</u>	<u>10</u>	<u>(15 863)</u>	<u>15 895</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

	Investis en		2 012	2 011
	immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT	490	16 832	17 322	1 427
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(15 863)	(15 863)	15 895
Investissements en immobilisations à même les actifs non affectés	416	(416)		
Amortissement des immobilisations	(214)	214		
ACTIF NET À LA FIN	692	767	1 459	17 322

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BEAUREGARD & BREault | CA INC.

MEMBRE DE

GROUPE Services

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

BILAN

31 JUILLET 2012

	<u>2 012</u>	<u>2 011</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	4 663	3 072
Débiteurs (note 4)	35 436	60 938
Frais imputables au prochain exercice	<u>215</u>	<u>311</u>
	40 314	64 321
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)		
	<u>692</u>	<u>490</u>
	<u><u>41 006</u></u>	<u><u>64 811</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	<u>39 547</u>	<u>47 489</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	692	490
Non affectés	<u>767</u>	<u>16 832</u>
	<u>1 459</u>	<u>17 322</u>
	<u><u>41 006</u></u>	<u><u>64 811</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BEAUREGARD & BREault | CA INC.

MEMBRE DE
GROUPE
Services

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2012

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources financières.

Les états financiers du Syndicat contiennent le fonds d'immobilisations et le fonds non affectés.

Constatation des produits

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont constatés à titre de produits en fonction du nombre de litres mis en marché lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contributions des membres sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, étant donné que l'information sur les mouvements de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, de financement et d'investissement est évidente à la lecture des autres états financiers.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont par la suite comptabilisés selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, tels que l'encaisse, les dépôts à terme et le découvert bancaire, sont comptabilisés à la juste valeur,

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers, tels que les débiteurs, les subventions à recevoir, les comptes fournisseurs et la dette à long terme, sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Informations à fournir et présentation

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation. Le Syndicat a décidé d'appliquer le chapitre 3861

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%

Apports reportés

Les apports reportés proviennent de subventions reçues pour des charges qui seront effectuées durant le prochain exercice.

	<u>2 012</u>	<u>2 011</u>		
	\$	\$		
3 - PROJETS COLLECTIFS				
Subventions du gouvernement provincial et organisme sans but lucratif	<u>7 762</u>	<u>23 550</u>		
4 - DÉBITEURS				
Comptes clients	525	1 008		
Contributions	11 813	13 731		
Subventions du gouvernement provincial et organisme sans but lucratif	<u>23 098</u>	<u>46 199</u>		
	<u>35 436</u>	<u>60 938</u>		
5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable 2012	Valeur comptable 2011
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	353	335	18	22
Équipement informatique	<u>2 322</u>	<u>1 648</u>	<u>674</u>	<u>468</u>
	<u>2 675</u>	<u>1 983</u>	<u>692</u>	<u>490</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
6 - COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS		
UPA	32 296	35 468
Employé		2 070
Administrateurs	2 961	722
Taxes de vente provinciale et fédérale	600	2 812
Autres	<u>3 690</u>	<u>6 417</u>
	<u><u>39 547</u></u>	<u><u>47 489</u></u>

7- APPORTS REPORTÉS

Solde au début		11 576
Montant constaté à titre de produits de l'exercice		<u>(11 576)</u>
Solde à la fin		<u><u> </u></u>

8 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ

Le Syndicat est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Services techniques, informatiques, salaires, charges locatives et déplacements	106 128	117 331
Contributions	25 298	25 129
Les soldes à payer découlant de ces opérations sont :	35 257	38 260

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

9 - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du Syndicat est constitué de ses actifs nets. Les objectifs du Syndicat en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. Le Syndicat gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant. Le Syndicat n'est soumis à aucune règle extérieure concernant la gestion de son capital.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2012

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Syndicat par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2012.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers se rapproche de leur juste valeur. Dans le cas des actifs et passifs financiers à court terme, c'est en raison de leur échéance prochaine.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

ANNEXE A - PROJETS COLLECTIFS	2 012		2 011	
	Mise en marché et projets - lait \$	Mise en marché et projets - boucherie \$	Total \$	Total \$
PRODUITS				
Besoins en protéine des chevreaux de boucherie		8 436	8 436	
Valorisation d'engraissement des chevreaux		3 402	3 402	23 550
Outil diffusion de volume et qualité du lait	(4 076)		(4 076)	
	<u>(4 076)</u>	<u>11 838</u>	<u>7 762</u>	<u>23 550</u>
CHARGES				
Journée INPACQ caprin	188		188	1 750
Besoins en protéine des chevreaux de boucherie		4 094	4 094	
Valorisation d'engraissement des chevreaux		3 402	3 402	23 550
	<u>188</u>	<u>7 496</u>	<u>7 684</u>	<u>25 300</u>



RÉSOLUTIONS



MODIFICATION AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

Considérant les modifications au plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec adoptées aux assemblées générales annuelles 2008 2009;

Considérant que certaines précisions ont été apportées à l'écriture des textes soumis lors de ces assemblées conformément à la volonté des producteurs;

L'assemblée générale annuelle des producteurs de chèvres du Québec se réunit le 19 octobre 2012 et convient d'adopter le texte proposé concernant les modifications au plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec.

DIMINUTION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FRAIS DE MISE EN MARCHÉ

Considérant que les diminutions de contrat subies depuis 2010 par plusieurs producteurs de lait de chèvre, entraînent des diminutions importantes de revenus pour ceux-ci,

Considérant que le coût des intrants pour alimenter les animaux ne cesse d'augmenter et seront particulièrement élevés pour l'année 2012-2013, entraînent également une diminution du revenu des producteurs de lait de chèvre;

Considérant que les spécialistes s'entendent pour dire que ces prix demeureront élevés quelques années à cause des réserves mondiales moindres que les années antérieures;

Considérant que depuis deux ans les producteurs de lait de chèvre ne reçoivent pas les services habituels de leur Syndicat, services auxquels ils sont en droit de s'attendre;

Considérant qu'aucune personne n'a été embauchée pour pourvoir au poste du directeur ou de la directrice, cela devrait normalement entraîner une diminution des dépenses au Syndicat des producteurs de chèvres du Québec;

Considérant que l'Association laitière de la chèvre du Québec (ALCQ), organisme destiné à la promotion générique des produits laitiers de la chèvre, est fermée depuis plus de deux ans et que le Syndicat bénéficie maintenant des argents autrefois destinés à cet organisme, soit environ 15 000 \$ par année;

Considérant que le Syndicat des producteurs de chèvre du Québec (SPCQ) n'a pas fait la promotion des produits laitiers de la chèvre en remplacement de l'ALCQ et que les argents en question sont maintenant disponibles;

Considérant que depuis au moins deux ans le SPCQ n'a pas réellement fait de projet touchant le secteur laitier et qu'aucune somme d'argent n'a été dépensée pour la gestion de ces projets

comme prévu au règlement sur la contribution spéciale des producteurs de lait de chèvre aux frais de la mise en marché, alinéa 2;

Considérant que le montant de la contribution spéciale soit 0,011 \$ le litre, il a été établi en fonction des dépenses qu'elle devait couvrir, et que le SPCQ ne fait ni la promotion des produits laitiers de la chèvre ni la gestion des projets touchant ce secteur, comme prévu à l'alinéa 2 du règlement sur la contribution spéciale des producteurs de lait de chèvre aux frais de la mise en marché;

Considérant que le SPCQ, tout comme les producteurs, doit faire plus avec moins et non l'inverse;

Il est proposé par Fabiola Clair de diminuer la contribution spéciale aux frais de la mise en marché soit 36%, un pourcentage équivalant aux coupures des contrats subis par plusieurs producteurs depuis deux ans; et conséquemment de modifier le règlement du plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec, section F : règlement sur la contribution spéciale des producteurs de lait de chèvre aux frais de la mise en marché, alinéa 1, premier paragraphe pour le lire ainsi :

Une personne visée par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec (2001, G.O. 2, 1685) doit payer au Syndicat des producteurs de chèvres, une contribution spéciale de 0,007 \$ le litre de lait de chèvre qu'elle produit et met en marché;

Il est également proposé que cette modification prenne effet à compter du 1^{er} novembre 2012.

TRAÇABILITÉ EN PRODUCTION CAPRINE

Considérant que la traçabilité offre des avantages pour les producteurs et les consommateurs notamment pour prévenir la transmission des maladies et qu'il permet de suivre le chemin parcouru par celle-ci en cas de maladie à déclaration obligatoire pour en éradiquer la source;

Considérant que les produits agricoles du secteur caprin du Québec bénéficient d'une excellente réputation de par leur caractère distinct et qu'il importe de préserver cette notoriété;

Considérant les particularités de la production caprine dans les secteurs du lait, de la boucherie et du mohair;

Considérant que de prendre en main le développement d'un programme de traçabilité caprin adapté aux réalités des fermes caprines dans les différents secteurs de production (laitier, boucherie et mohair), permettrait à l'industrie de ne pas se faire imposer des exigences qui ne sont pas réalistes pour le secteur;

Considérant que plusieurs producteurs procèdent, eux-mêmes, à l'identification de leurs animaux et doivent expérimenter différents types d'identifiants (boucle, bracelet et puce);

Considérant qu'il est souhaitable de développer un système de traçabilité avec des outils d'automatisation qui sont compatibles avec les identifiants afin de faciliter la vie des producteurs et des intervenants de l'industrie;

Considérant que la traçabilité contribue à faciliter la transmission des données aux producteurs via les réseaux des encans (identification de l'animal ainsi que son poids lors de la vente).

Considérant qu'une compilation réelle des résultats de ventes hebdomadaires sur le Réseau Encans Québec serait plus que souhaitée de la part des producteurs.

Considérant qu'un projet pilote permet d'évaluer et de répondre aux besoins des producteurs notamment sur les méthodes d'identification les plus adaptées au secteur;

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec demande :

- **À Agri-traçabilité** de mettre en œuvre dès que possible le développement d'un projet pilote de traçabilité volontaire en production caprine dans les différents secteurs de la production (laitier, boucherie et mohair);
- **Aux acheteurs** de s'associer au projet pour en assurer la réalisation;
- **L'appui** de l'UPA, du MAPAQ, de la FADQ et des Associations de races (RECBQ, SECLRQ, AECAPSQ).



RÈGLEMENT



PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

① LE DROIT DE PAROLE

Le rôle du président d'assemblée

- Le président seul peut accorder le droit de parole qui est limité à 3 minutes par sujet de discussion (proposition, amendement et sous-amendement).
- Le président s'assure que l'on ne discute que d'une seule question à la fois.
- Le président ne participe pas au débat sauf pour fournir des explications utiles à la compréhension de la proposition à l'étude.

Les interventions

- L'intervenant doit s'adresser au président. Il doit utiliser un langage respectueux et éviter les procès d'intention.
- Ses propos doivent être pertinents à la question à l'étude et éviter les répétitions.

Rappel à l'ordre

- Dès qu'une irrégularité survient, et après avoir obtenu la parole du président, un participant peut lui demander de faire respecter la présente procédure d'assemblée.
- Si le président juge que l'intervention est fondée, il doit veiller à régulariser la situation. D'autre part, plutôt que d'en décider lui-même, le président peut mettre la question en débat ou demander aux participants de se prononcer sur sa pertinence.

② LES RÉOLUTIONS

- Une résolution doit être proposée par un participant ayant droit de vote et appuyée par un deuxième, avant d'être soumise au débat par le président à titre de proposition principale.
- Après sa lecture, la proposition est soumise au débat, elle devient alors propriété de l'assemblée et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.
- Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Si elle le désire, la personne qui appuie prendra ensuite la parole, suivie des autres participants selon l'ordre d'arrivée aux différents micros. À la fin du débat, le proposant se voit offrir une dernière intervention dans laquelle il doit résumer ses arguments.

- Lors du débat, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un amendement à la proposition principale. S'il est jugé recevable par le président, le débat sur la proposition principale cesse pour porter exclusivement sur l'amendement.
- Pour être recevable, un amendement doit être conforme aux règlements, aux décisions déjà prises et être utile (il serait inutile si son adoption équivalait à un rejet de la proposition principale).
- Un amendement peut servir à insérer, supprimer ou remplacer un ou plusieurs mots ou phrases de la proposition principale.
- De la même manière, un participant peut, s'il est secondé, soumettre un sous-amendement à l'amendement. Toujours s'il est jugé recevable, la discussion sur l'amendement cesse et se porte exclusivement sur le sous-amendement.
- Le sous-amendement est soumis aux mêmes règles que l'amendement, mais il ne peut en aucun temps être amendé.

③ LE VOTE

- Le président ne peut mettre aux voix qu'une seule proposition à la fois.
- Lorsque plus personne ne demande la parole, le débat est terminé et le président demande lecture de la proposition et appelle le vote.
- Sur proposition dûment appuyée, un participant peut demander de mettre fin au débat sur la proposition et de procéder au vote. Le président demande alors aux participants de se prononcer et, si les deux tiers d'entre eux sont en accord, il met fin au débat sur la proposition à l'étude et la soumet immédiatement aux voix. Le président peut aussi de son propre chef, après plusieurs interventions, demander à l'assemblée si elle est prête à voter.
- Le vote se prend par main levée à moins qu'une proposition pour un scrutin secret soit acceptée par la majorité des participants présents (au moyen d'un vote à main levée). Le président demande successivement que lèvent la main les délégués qui votent **pour** la proposition, ceux qui votent **contre** et ceux qui s'abstiennent.
- Toute décision est prise à la majorité absolue des voix, c'est-à-dire celle réunissant plus de la moitié des voix exprimées exception faite du vote pour mettre fin au débat (troisième paragraphe du présent chapitre).
- Le président du Syndicat, s'il préside aussi l'assemblée, n'a droit de vote que lors d'un scrutin secret ou en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.



ACRONYMES UTILISÉS



Acronymes utilisés

AECAPSQ	Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec
ALCQ	Association laitière de la chèvre du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRSAD	Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
FADQ	La Financière agricole du Québec
FNCC	Fédération nationale canadienne de la chèvre (<i>CNGF</i> en anglais)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PAFRAPD	Programme d'appui financier aux regroupements et associations de producteurs désignées (MAPAQ)
PCSRA	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
RECBQ	Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SECLRQ	Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec
SPCQ	Syndicat des producteurs de chèvres du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles



NOTES PERSONNELLES
COMMENTAIRES
SUGGESTIONS



